

**HAVRINCOURT** 

- Monsieur Marc DAGNEAUX

# Commission Intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES

## Procès-verbal de la réunion 7 avril 2016

L'an deux mil seize, le 7 avril à quinze heures s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Claude PLICHARD, commissaire enquêteur.

Sur convocation du Président, sont présents :

- Madame Muriel HOURIEZ, fonctionnaire titulaire
- Madame Aline MESOTTEN, fonctionnaire suppléante
- Monsieur Jean-Michel BRIDELLE, Mairie de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
- Monsieur Michel ROUSSEAU, Maire d'INCHY-EN-ARTOIS
- Monsieur Gérard SETAN, Maire de MOEUVRES
- Monsieur Bernard TRANNIN, Maire de QUEANT
- Monsieur Francis URBANIAK, Délégué du Directeur des Services Fiscaux
- Madame Annick TRANAIN, représentant de la DDTM, administration chargée du contrôle de l'opération,
- Madame Evelyne DROMART, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, membre titulaire
- Monsieur Bruno DUVERGE, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, membre suppléant
- Monsieur Dominique MONTAY, titulaire,) personnes qualifiées en matière de faune, de flore et
   Monsieur Jean CHEVALIER, suppléant) de protection, de la nature et des paysages proposées par Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Madame Michèle MEUNIER, titulaire personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection, de la nature et des paysages proposée par Monsieur le Président de Nord Nature
- Monsieur Hervé BUCAMP ) Propriétaire Titulaire de PRONVILLE - Monsieur Philippe CARON ) Propriétaire Titulaire de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT ) Propriétaire Titulaire de MOEUVRES - Monsieur Denis RINGEVAL ) Propriétaire Titulaire de INCHY-EN-ARTOIS - Monsieur Eric ROUSSEAU - Monsieur Michel DUBOIS ) Propriétaire Titulaire de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT ) Propriétaire Titulaire de MOEUVRES - Monsieur Jean-Marie DUBUS ) Propriétaire Titulaire de QUEANT - Monsieur Bertrand GOUBET ) Propriétaire Titulaire de QUEANT - Monsieur Bernard WIART ) Propriétaire suppléant de INCHY-EN-ARTOIS - Monsieur Eric BRUTIN ) Propriétaire suppléant de MOEUVRES - Monsieur Régis PLATAUX ) Exploitant Titulaire de QUEANT - Monsieur Olivier BENOIT ) Exploitant Titulaire de MOEUVRES - Monsieur Olivier CORBIER ) Exploitant Titulaire de INCHY-EN-ARTOIS - Monsieur Benoit CROIN ) Exploitant Titulaire de PRONVILLE - Monsieur Dominique JESUS ) Exploitant Titulaire de MOEUVRES - Monsieur Philippe LAUDE ) Exploitant Titulaire de GRAINCOURT-LES-- Monsieur Jérôme SAMIER

) Exploitant Titulaire de INCHY-EN-ARTOIS

- Monsieur Didier GOUBET	) Exploitant Titulaire de QUEANT
- Monsieur Stéphane DESCHAMPS HAVRINCOURT	) Exploitant suppléant de GRAINCOURT-LES-
- Madame Annick FOULON	) Exploitante suppléante de MOEUVRES
	) Exploitante suppléant de INCHY-EN-ARTOIS
- Monsieur Thierry HURET	
- Monsieur François JESSU	) Exploitant suppléant de PRONVILLE

#### Sont absents:

- Monsieur Florent BONNET-LANGAGNE, fonctionnaire titulaire, excusé
   Monsieur Yannick DIRRYCKX, fonctionnaire suppléant, excusé
- Monsieur Bernard BATTESTI, Maire de PRONVILLE
- Monsieur Bruno BOITELLE, titulaire,) personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de - Monsieur Willy SCHRAEN, suppléant) protection, de la nature et des paysages proposées par Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs.
- Monsieur Jean-Paul CATHELAIN, suppléant personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection, de la nature et des paysages proposée par Monsieur le Président de Nord Nature
- Monsieur Didier DRIEUX, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, membre suppléant, excusé
- Madame Sylvie LABADENS, représentant Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord, membre titulaire, excusée

\ Propriétaire Titulaire d'INCHY EN APTOIS

- Monsieur Bernard CATHELAIN	) Propriétaire Titulaire de PRONVILLE
<ul><li>Monsieur René CAPELLE</li><li>Monsieur Jean-François RIBOUT</li><li>Monsieur Bernard DUMONT</li><li>HAVRINCOURT</li></ul>	<ul> <li>) Propriétaire suppléant de QUEANT</li> <li>) Propriétaire suppléant de PRONVILLE</li> <li>) Propriétaire suppléant de GRAINCOURT-LES-</li> </ul>
- Monsieur Bruno SENECHAL HAVRINCOURT	) Exploitant Titulaire de GRAINCOURT-LES-
- Monsieur Christophe FICHEUX	) Exploitant Titulaire de PRONVILLE
- Monsieur Stéphane TRANNIN	) Exploitant suppléant de QUEANT

#### Assiste également à titre consultatif :

Manaiour Jacques POICI ELIV

- Monsieur Pierre CANU, Service Aménagement Foncier et du Boisement
- Monsieur Jean-Pierre VELCHE. Voies Navigables de France
- Monsieur Christophe DEHORTER, du Cabinet BOGAERT, Géomètre expert à LILLERS, bureau d'études chargé de l'étude d'aménagement

Le Président ouvre la séance et constate que la commission réunit les conditions pour délibérer valablement en application de l'article R.121-4 du code rural.

Les fonctions de secrétariat de la CIIAF sont confiées à Madame Muriel HOURIEZ, du Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Une délégation est confiée à Madame Muriel HOURIEZ pour la signature des courriers de convocation des réunions de la CIIAF.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Pierre CANU qui expose l'ordre du jour de la présente réunion :

- 1- Étude d'Aménagement et porter à connaissance.
- 2- Choix du mode d'aménagement foncier et proposition de périmètre.
- 3- Proposition des prescriptions.
- 4- Demande d'organisation d'une enquête publique à transmettre au Président du Conseil départemental.
- 5- Fonctionnement de la Sous commission
- 6- Questions diverses.

Monsieur Pierre CANU rappelle le fonctionnement de la Commission Intercommunale Interdépartementale d'Aménagement Foncier constituée de 5 communes.

1- Étude d'Aménagement et porter à connaissance.

Monsieur Pierre CANU rappelle que l'étude d'aménagement intégrant le porter à connaissance a été réalisée par Cabinet Bogaert et Associés / Emergence et que les conclusions ont été validées par les différentes CCAF concernées.

• 2- Choix du mode d'aménagement foncier et proposition de périmètre.

Monsieur Pierre CANU rappelle que les différentes Commissions Communales d'Aménagement Foncier ont validé le choix d'un aménagement foncier en intercommunalité avec inclusion des emprises du Canal Seine Nord Europe. Monsieur Pierre CANU présente le plan de périmètre défini par groupe de travail en 2012, tel qu'il sera soumis lors de l'enquête publique.

3- Proposition des prescriptions.

Monsieur Pierre CANU rappelle qu'un schéma environnemental a été élaboré en 2012 avec pour objectif de définir un ensemble de mesures d'ordre environnemental paysager hydraulique destiné à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel. Les avis sur les prescriptions ont été validés par les différentes CCAF concernées en mars 2013 et ces propositions seront soumises à enquête publique.

 4- Demande d'organisation d'une enquête publique à transmettre au Président du Conseil départemental.

Après avoir délibéré, la commission :

- DEFINIT, en vue de la soumettre à Monsieur le Président du Conseil départemental, la liste des travaux qui mériteraient d'être interdits ou soumis à autorisation pendant la durée de l'opération.
- PROPOSE la réalisation d'un aménagement foncier par la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier agricole et forestier régie par les articles L.123-1 à L.123-35 du Code Rural, afin de poursuivre les finalités suivantes :
  - adapter les structures des propriétés agricoles et rurales au passage du CSNE,
  - répartir le prélèvement foncier sur un large périmètre en mobilisant les terrains de la
  - aménager et adapter la voirie agricole et rurale au passage du CSNE,
  - contribuer à la mise en valeur des espaces naturels ruraux et à la prévention des risques naturels
- DEDICE de fixer les limites du périmètre à l'intérieur duquel il est proposé de réaliser l'opération. Le périmètre est porté en liséré orange sur le plan. Ce périmètre est respectueux des éléments communiqués par le porté à connaissance ainsi que des recommandations de l'étude d'aménagement en fonction de l'état initial du site.
- DEFINIT les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes (article L211-11 du code de l'environnement et les principes posés par la loi sur l'Eau du 03/01/1992).
- DEMANDE que tout projet de mutation de propriété entre vifs soit porté à la connaissance de la commission.

Le président de la commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier :

CONSIDERANT que le dossier est en l'état d'être porté à la connaissance du public.

DECIDE de transmettre à Monsieur le Président du Conseil départemental les propositions suivantes:

- la mise en œuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec inclusion des emprises régie par les articles L.123-1 à L.123-35 du Code Rural
- Le plan du périmètre proposé concerne les communes de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES avec extensions sur BOURSIES, ANNEUX, BARALLE, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BOURLON, BUISSY, DOIGNIES, FLESQUIERES, LAGNICOURT-MARCEL, HAVRINCOURT et SAINS-LES-MARQUION Ce périmètre, zone perturbée par l'ouvrage linéaire et complémentaire, est annexé au présent document et représente une superficie d'environ 4673 hectares
- les prescriptions qui devraient respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux connexes.
- la liste des travaux qu'il conviendrait de réglementer pendant la durée de l'opération
- la liste des communes où l'opération paraît de nature à faire sentir ses effets de façon notable.

Les propositions de la CIIAF sont détaillées dans les éléments annexés au présent compte rendu.

Selon les dispositions de l'article L. 121-14 du code Rural, la commission intercommunale sollicite l'organisation d'une enquête publique sur le projet.

Au vu des conclusions de cette enquête, si la commission se prononce définitivement en faveur d'un aménagement foncier, le Président du Conseil départemental aura la responsabilité d'ordonner l'opération d'aménagement proposée par la commission, d'en fixer le périmètre et de la conduire à son terme.

### • 5- Fonctionnement de la Sous commission

Monsieur Pierre CANU propose que l'examen des réclamations à l'issue de l'enquête périmètre soit étudié dans chacune des 5 communes principales concernées (invitation à tous les membres de la CIIAF et à l'ensemble des agriculteurs) en associant pour chacune d'entre elles les communes en extension.

Cette proposition de travail reçoit l'agrément de la Commission.

#### 6- Questions diverses

- Il est précisé que les projets éoliens ont tendance à limiter les possibilités d'échanges parcellaires.
- VNF souligne que la prime de mobilité va être réactivée prochainement pour une durée d'un an pour favoriser la cession et la mise en réserve de terrains par la SAFER.
- Monsieur le Maire d'INCHY-EN-ARTOIS interpelle sur le devenir du Canal du Nord entre HAVRINCOURT et MARQUION et sur les inondations précédemment constatées. Il est précisé que ce tronçon va rester en eau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président.

M. Jean-Claude PLICHARD

Le secrétaire

Mme Muriel HOURIEZ